



**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquantième session
Bonn, 17-27 juin 2019**

Point 3 d) de l'ordre du jour
**Notification et examen concernant les Parties visées
à l'annexe I de la Convention
Révision des modalités et procédures d'évaluation
et d'examen au niveau international**

**Révision des modalités et procédures d'évaluation
et d'examen au niveau international**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. Comme convenu à sa quarante-sixième session¹, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a poursuivi son examen de la révision des modalités et procédures d'évaluation et d'examen au niveau international².
2. Le SBI a observé que le processus d'évaluation et d'examen au niveau international avait contribué à renforcer la transparence des progrès accomplis par les pays développés parties dans la réalisation de leurs objectifs de réduction des émissions à l'échelle de l'économie pour 2020. Il a salué la participation de 43 Parties aux deux premiers cycles du processus et de 41 Parties au troisième cycle.
3. Le SBI a pris acte des enseignements positifs issus du processus d'évaluation et d'examen au niveau international et de sa contribution à l'adoption des modalités, procédures et lignes directrices relatives au cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris³. Dans ce contexte, il a convenu qu'il serait utile d'acquérir une plus grande expérience du processus d'évaluation et d'examen au niveau international.
4. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa cinquante-quatrième session (mai-juin 2021).

¹ FCCC/SBI/2017/7, par. 19.

² Engagé conformément au paragraphe 26 de la décision 2/CP.17.

³ Décision 18/CMA.1, annexe.

